

**Jean-Christophe CARREL**  
*Expert - Comptable*  
*Commissaire aux comptes*  
*MSTCF IAE de Dijon*

**Hervé ELLUL**  
*Expert - Comptable*  
*Commissaire aux comptes*  
*Ingénieur ECAM*  
*Diplômé de l'ESSEC*  
*Expert de Justice agréé*  
*Près la Cour d'Appel*  
*de Lyon et la Cour*  
*Administrative d'Appel*  
*de Lyon*

**Christophe GABET**  
*Commissaire aux comptes*  
*MSTCF - Université*  
*Jean Monnet*

**Mohamed KHALFAOUI**  
*Expert - Comptable*  
*Commissaire aux comptes*  
*Toulouse Business School*

## ASSOCIATION REGIE NOUVELLE – HH

9 rue Mathieu Varille

69007 LYON

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

Exercice clos le 31/12/2020

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

Aux membres,

### I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Régie Nouvelle - HH relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport (12 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. Fondement de l'opinion

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

### III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note « Informations générales et faits significatifs de l'exercice » qui précise que les présents comptes ont été établis en application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels des personnels morales de droit privé à but non lucratif, à savoir le règlement 2018-06 de l'ANC ;

- o La note « Information au titre des méthodes comptables » qui apporte au point 2.5 des informations complémentaires sur la lecture et l'analyse de la trésorerie propre (ou trésorerie affectée au fonctionnement) qui s'élève à 355 K€ à la clôture de l'exercice, après retraitement des fonds détenus dans le cadre des mandats de gestion locative (lesquels figurent au passif du bilan).

#### IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- **Changement de méthode comptable faisant suite à un changement de réglementation**

Comme mentionné ci-avant, les notes de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (règlement ANC 2018-06).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- o D'une part de la correcte application de cette nouvelle réglementation avec notamment les informations narratives du paragraphe « informations générales et faits significatifs de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels, et la description de l'objet social, des missions de votre association ainsi que des moyens mis en œuvre pour y parvenir;

- o D'autre part, pour la comparabilité des comptes de l'exercice écoulé avec l'exercice précédent (l'exercice clos le 31/12/2019, et ce compte tenu des changements de présentation induits par le nouveau règlement), la mise en place d'une colonne « 2019 Pro Forma » au niveau de la présentation du bilan et du compte de résultat. Cette colonne « 2019 Pro Forma » étant par ailleurs complétée par les autres informations et tableaux contenus dans l'annexe aux comptes annuels.

- **Provisions pour risques et charges**

Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans les notes « Information au titre des méthodes comptables » et « Provisions inscrites au bilan ». Ces dernières s'élèvent, pour l'exercice clos au 31/12/2020, à 152 K€.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner les procédures en vigueur pour identifier et évaluer ces risques ;
- Apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ;
- Vérifier le caractère raisonnable de ces estimations ;
- S'assurer que l'annexe aux comptes fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **V. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur la situation financière et morale de l'association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 mai 2021.

### **VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 26 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes,

**Pour Groupe ACTICONSEIL**

Christophe GABET



## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

POSTES	31/12/2020			31/12/2019 Proforma	2019
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Concessions, lic, logiciels, droits et valeurs similaires	18 130	18 130			
Donations temporaires d'usufruit					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles	101 882	101 882			
Immobilisations corporelles en cours					
Biens recus pas legs ou donation destinés à être cédés					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>					
Autres immobilisations financières	800		800	800	800
<b>Total I</b>	<b>120 812</b>	<b>120 012</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>AVANCES ET ACOMPTE VERSÉS SUR COMMANDES</b>					
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés	38 453		38 453	52 701	52 701
Créances recues par legs ou donations					
Autres créances	426 616		426 616	335 401	335 401
<b>TRESORERIE</b>					
Disponibilités	1 234 998		1 234 998	1 114 157	1 114 157
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>					
	320		320	434	434
<b>Total II</b>	<b>1 700 387</b>	<b>0</b>	<b>1 700 387</b>	<b>1 502 693</b>	<b>1 502 693</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 821 199</b>	<b>120 012</b>	<b>1 701 187</b>	<b>1 503 493</b>	<b>1 503 493</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				-	-
(3) dont à moins d'un an			465389	388536	388536

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00031

**BILAN PASSIF**

POSTES	31-déc 2020	31-déc 2019 pro forma	31-déc 2019
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 524	2 524	21 524
<i>dont fonds propres statutaires</i>			
<i>dont fonds propres complémentaires</i>	2 524	2 524	
Fonds associatifs avec droit de reprise	94 640	94 640	
<i>dont fonds propres statutaires</i>			
<i>dont fonds propres complémentaires</i>	94 640	94 640	
Reserves	18 010	18 010	
<i>Reserves statutaires ou contractuelles</i>			
<i>Reserves pour projet de l'entité</i>	18 010	18 010	
<i>Autres Réserves</i>			18 010
Report à nouveau	383 387	357 399	338 399
Excédent ou déficit de l'exercice	23 896	25 988	25 988
<b>Situation nette</b>	<b>522 456</b>	<b>498 560</b>	
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Autres Fonds propres avec droit de reprise			94 640
<b>Total I</b>	<b>522 456</b>	<b>498 560</b>	<b>498 560</b>
<b>FONDS DEDIES</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donation			
Fonds dédiés			
<b>Total III</b>		0	0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	152 003	75 646	75 646
Provisions pour charges			
<b>Total II</b>	<b>152 003</b>	<b>75 646</b>	<b>75 646</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		0	0
Emprunts et dettes financières divers (1)	200 000	200 000	200 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	10 012	8 195	8 195
Dettes fiscales et sociales (1)	150 283	103 148	103 148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)			
Autres dettes (1)	666 432	617 944	617 944
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total IV</b>	<b>1 026 727</b>	<b>929 287</b>	<b>929 287</b>
Ecart de conversion passif			
<b>Total V</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 701 186</b>	<b>1 503 493</b>	<b>1 503 493</b>
<b>CONTROL PASSIF = ACTIF</b>			
(1) dont à plus d'un an	200 000	200 000	
dont à moins d'un an	826 727	729 286	
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0	0

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00031

COMPTE DE RESULTAT

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019 <i>Pro forma</i>	Exercice 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations	700	750	
Ventes de biens et services	1 041 856	917 642	917 642
- Dont Honoraires	1 041 856	917 642	917 642
<b>Produits des tiers financeurs</b>			
Concours Publics, Subventions d'exploitation	5 532	6 900	6 900
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liés à la générosité du public			750
Contributions financières			
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	274 126	229 697	229 697
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	287 183	266 978	266 978
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>1 609 396</b>	<b>1 421 967</b>	<b>1 421 967</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Autres achats et charges externes	574 212	486 050	486 050
Aide financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	39 057	36 754	36 754
Salaires et traitements	580 395	565 037	565 037
Charges sociales	259 100	239 477	239 477
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		131	131
Dotations aux provisions pour risques et charges	82 357	37 000	37 000
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	51 904	34 900	34 900
<b>CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>1 587 025</b>	<b>1 399 349</b>	<b>1 399 349</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION I - II</b>	<b>22 372</b>	<b>22 618</b>	<b>22 618</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Autres intérêts et produits assimilés	549	940	940
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 126	2 507	2 507
<b>PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>1 674</b>	<b>3 447</b>	<b>3 447</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
<b>CHARGES FINANCIERES IV</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER III-IV</b>	<b>1 674</b>	<b>3 447</b>	<b>3 447</b>
<b>RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>	<b>24 046</b>	<b>26 065</b>	<b>26 065</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		3 131	3 131
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		<b>3 131</b>	<b>3 131</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion	150	3 208	3 208
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>150</b>	<b>3 208</b>	<b>3 208</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-150</b>	<b>-77</b>	<b>-77</b>
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES VII</b>			
+ Report de ressources non utilisées des exercices VIII			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées IX			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)</b>	<b>1 611 070</b>	<b>1 428 545</b>	<b>1 428 545</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)</b>	<b>1 587 175</b>	<b>1 402 557</b>	<b>1 402 557</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>23 896</b>	<b>25 988</b>	<b>25 988</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>Produits</b>			
Bénévolat	46 262	90 822	90 822
<b>Charges</b>			
Bénévolat	-46 262	-90 822	-90 822
<b>TOTAL</b>	<b>-46 262</b>	<b>-90 822</b>	<b>-90 822</b>

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : contact@acticonseil.com  
Siret : 475 512 510 00031

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2020**

Annexes au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 701 187 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste dégagant un résultat positif de 23 896 €. L'exercice de 12 mois concerné couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du code de commerce (art L123-12 à L123-18) et des règlements du comité de la réglementation comptable (CRC).

Il est fait application du règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

**1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice****➤ Informations générales :**

- Description de l'objet social : Régie Nouvelle est une Association à Vocation Sociale créée en 1986 par Habitat et Humanisme Rhône, représenté par Bernard DEVERT, et un collectif d'associations Lyonnaises. L'association favorise l'insertion et la promotion par le logement des personnes et des familles défavorisées au sens de la loi du 31 mai 1990 -loi Besson-et plus généralement de toutes celles éprouvant des difficultés à accéder à un logement. A cet effet, elle exerce les activités d'intermédiation locative de gestion locative adaptée et plus généralement toute activité immobilière favorisant l'activité d'insertion par le logement. Pour remplir sa mission et se conformer aux dispositions de la loi du 2 janvier 1970 et du décret du 20 juillet 1972, l'association se constitue en « Agence Immobilière à Vocation Sociale ». Elle se dote des moyens nécessaires à son activité : garantie financière, assurance responsabilité civile et professionnelle et carte professionnelle délivrée par la CCI de Lyon.
- Changement de réglementation comptable : après 20 ans d'application du règlement CRC n° 1999-01, l'autorité des normes comptables a entrepris de faire évoluer le cadre comptable en adoptant un nouveau règlement du 5 décembre 2018, au champ d'application plus large, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les principaux objectifs de cette réforme visent à prendre en compte les évolutions des activités des associations et des fondations et des modes de financement, la nécessité de traiter des spécificités de ces entités, la présentation des nouveaux états financiers avec un contenu plus informatif et plus riche.

**GROUPE ACTICONSEIL**

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
*Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes*  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00031

- **Faits significatifs**
  - Mise en exploitation de 136 logements supplémentaires en 2020, hors places d'urgence. Ce développement inclut l'ouverture en juillet d'une Résidence Senior à Thizy, qui comprend 28 logements.
  - Crise sanitaire avec 2 périodes de confinements : mars-mai et novembre-décembre 2020. L'association a su s'adapter à ce contexte inédit en faisant preuve d'innovation et dans le respect des préconisations des autorités sanitaires tout en poursuivant ses missions.
- Evènement post clôture : conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus et reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

## 2. Information au titre des méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices), et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes d'évaluation sont décrites ci-après :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :
  - Agencements et aménagements des constructions amortis sur 2 à 20 ans
  - Matériel informatique et de bureau amorti sur 3 à 5 ans
  - Mobilier amorti sur 2 à 5 ans
- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- Les provisions pour risque concernent les litiges.
- La trésorerie apparaissant à l'actif du bilan, postes valeurs mobilières et disponibilités pour 1 234 998€ est comptabilisée selon les règles du plan comptable. Elle intègre la part liée aux mandats de gestion, des comptes bancaires spécifiques étant ouverts au

nom de l'association qui représentent 880 363€. La trésorerie affectée au fonctionnement de l'association s'élève à 354 634€.

### 3. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat et au bilan

#### ➤ IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeurs début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions Apports, Création, virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Autres immobilisations incorporelles	18 130		
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>18 130</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations générales, agencements et divers	79 830		-
Matériel de bureau, informatique	8 495		
Mobilier	13 557		
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>101 882</b>		-
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Autres titres immobilisés	800		
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>	<b>800</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120 812</b>		

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00031

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Autres immobilisations incorporelles			18 130
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>			<b>18 130</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations générales, agencements et divers			79 830
Matériel de bureau, informatique		-	8 495
Mobilier			13 557
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>		-	<b>101 882</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Autres titres immobilisés			800
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>			<b>800</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>120 812</b>

## ➤ AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Autres immobilisations incorporelles	18 130			18 130
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>18 130</b>			<b>18 130</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations générales, agencements et divers	79 830			79 830
Matériel de bureau, informatique	8 495			8 495
Mobilier	13 557			13 557
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>101 882</b>			<b>101 882</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120 012</b>			<b>120 012</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de bureau, informatique	0		
Mobilier			
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>		

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
*Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes*  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00031

## ➤ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montants fin d'exercice
Prov.pour risques et charges	75 646	82 357	6 000	152 003
<b>PROV POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>75 646</b>	<b>82 357</b>	<b>6 000</b>	<b>152 003</b>
Provisions sur comptes clients		-		0
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>		<b>-</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 646</b>	<b>82 357</b>		<b>152 003</b>

## ➤ ETAT DES DETTES ET DES CREANCES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES				
ETATS DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>				
Autres immobilisations financières	800		800	
<b>TOTAL de l'actif immobilisé</b>	<b>800</b>		<b>800</b>	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>				
Autres créances clients	38 453	38 453		
Personnel et comptes rattachés	2 364	2 364		
Etat - Divers	-	-		
Débiteurs divers	423 950	423 950		
<b>TOTAL de l'actif circulant</b>	<b>464 767</b>	<b>464 767</b>		
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>320</b>	<b>320</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>465 887</b>	<b>465 087</b>	<b>800</b>	

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : contact@acticonseil.com  
Siret : 478 512 510 00031

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	200 000	-	200 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 012	10 012		
Personnel et comptes rattachés	48 861	48 861		
Sécurité sociale et autres organismes	99 567	99 567		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 855	1 855		
Groupe	0	0		
Propriétaires créditeurs	664 744	664 744		
Autres dettes	1 687	1 687		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 026 726</b>	<b>826 726</b>	<b>200 000</b>	

➤ **TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu ( en pourcentage )	Valeurs comptables des titres détenus		Chiffre d'Affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette		
SCI SOLIDARITES NOUVELLES	10 000	-	5%	500	500	100 664	(4 162)

**CHARGES A PAYER**

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 859
Dettes fiscales et sociales	75 503
Autres dettes	1 066
<b>TOTAL</b>	<b>78 428</b>

➤ **PRODUITS A RECEVOIR**

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances à recevoir	317 436
<b>TOTAL</b>	<b>317 436</b>

➤ **CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges constatées d'avance	320	-
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>-</b>

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00031

➤ **TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transfert	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	21 524				-19 000	2 524
Fonds propres avec droit de reprise	-				94 640	94 640
Reserves	18 010					18 010
Report a nouveau	338 399	25 988			19 000	383 387
Excédent ou déficit de l'exercice	25 988	-25 988	23 896			23 896
Situation nette	403 921	-	23 896	-	94 640	522 457
Fonds propres consommables	-					-
Subventions d'investissement	-					-
Provisions règlementées	-					-
Autres Fonds propres avec droit de reprise	94 640				-94 640	-
<b>TOTAL</b>	<b>498 561</b>	<b>-</b>	<b>23 896</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>522 457</b>

**4. AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**➤ **Rémunération des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles**

En application de l'article 20 de la loi n° 2000-568 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes versées aux personnes ayant le plus de pouvoir de décision, cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nul sur l'exercice 2020.

➤ **Honoraires annuels du commissaire aux comptes.**

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 9 708 € TTC pour le contrôle des comptes de l'exercice 2020.

➤ **Bénévolat****BENEVOLAT REPARTI PAR ACTIVITE**

Activités	Nombre d'actifs	Heures	SMIC horaire chargé €
Logements Temporaires et Diffus Individuel	16	1 221	19 835
Logements Diffus Collectif	16	1 166	18 942
Gestion locative comptable, contentieux	5	344	5 587
Développement Habitat	1	117	1 898
<b>TOTAUX</b>	<b>38</b>	<b>2 848</b>	<b>46 262</b>
<b>Pour rappel bénévolat en 2019</b>	<b>45</b>	<b>5 660</b>	<b>90 822</b>

L'Union Economique et Sociale regroupant Habitat et Humanisme Rhône et Régie Nouvelle - HH a bénéficié de 32 392 heures de bénévolat en 2020. La crise sanitaire 2020 (2 confinements) a entraîné une baisse des heures consacrées par les bénévoles à hauteur de 49%

➤ **Engagement de retraite**

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 0,34 %

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- ✓ Cadre : 45%
- ✓ Non cadre : 45%

Les âges de départ à la retraite retenus sont les suivants :

- ✓ Cadre : 65 ans
- ✓ Non cadre : 65 ans

Il est à noter que les départs à la retraite sont à l'initiative du salarié.

Au 31/12/2020, l'engagement est estimé à 22 480 € dont 12 474 € externalisé auprès d'un établissement financier.

➤ **Effectif**

Sur 2020, l'effectif moyen annuel décompté en équivalent temps plein (ETP) est de 20.03 contre 19.51 en 2019. Cet effectif se compose de 7 hommes et 13 femmes, dont 3 cadres et 17 employés.

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : contact@acticonseil.com  
Siret : 478 512 510 00031

## ➤ Informations sur les parties liées (HHR/RN)

**COMPTE DE RESULTAT****TABLEAU DES FLUX AVEC HABITAT ET HUMANISME RHONE EN €**

<b>Produits</b>	
Production vendue	227 297
Transfert de charges	290 038
Produits transfert activité	-
<b>TOTAUX</b>	<b>517 335</b>

<b>Charges</b>	
Charges transfert activité	
Autres achats et charges externes	520 274
<b>TOTAUX</b>	<b>520 274</b>

<b>RESULTAT NET DES FLUX RN-HHR</b>	<b>2 939</b>
-------------------------------------	--------------

**POSTES DE BILAN****TABLEAU DES SOLDES AVEC HABITAT ET HUMANISME RHONE EN €**

Libellé	2020
---------	------

<b>Actif</b>	
Compte courant	
Créances	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>

<b>Passif</b>	
Compte courant	5 423
Dettes financières	200 000
Dettes Fournisseurs	0
<b>TOTAUX</b>	<b>205 423</b>

## ➤ Engagements reçus par l'association

L'association détient des fonds pour le compte de tiers. Ces fonds sont assurés par la caisse de garantie Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC) pour un montant plafond de 2 500 000 €. La CEGC garantit de même les réalisations des transactions immobilières à hauteur de 110 000 €.

**GROUPE ACTICONSEIL**

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00031